

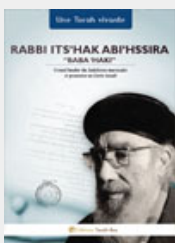


Traité Baba Batra

Michna 8 - Chapitre 5

המוכר יין וְשֶׁמֶן לַחֲבֵירוֹ,
וְהוֹקִירוֹ אוֹ שֶׁהֻזְלוּ,
עַד שֶׁלֹּא נִתְמַלְאֵת הַמֶּדָּה,
לְמוֹכָר;
וּמִשְׁנֵתְמַלְאֵת הַמֶּדָּה,
לְלוֹקֵחַ.
הָיָה סָרְסוֹר בִּינֵיהֶן,
נִשְׁבְּרָה הַחֲבִית,
נִשְׁבְּרָה לְסָרְסוֹר.
חַיֵּב לְהִטִּיף לוֹ שְׁלוֹשׁ טֶפִין.
הַרְכִּינָה וּמַצָּאת,
הָרִי שְׁלִלּוֹקֵחַ.
וְהַחֲנוּגִי חַיֵּב לְהִטִּיף לוֹ שְׁלוֹשׁ טֶפִין.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר:
בְּלִילֵי שַׁבָּת עִם חֲשִׁכָה,
פְּטוֹר.

Si un individu a vendu du vin ou de l'huile à son prochain et [la marchandise] est devenue plus chère ou moins chère, si cela a lieu avant que la mesure soit remplie, elle est au vendeur ; si cela a lieu après que la mesure soit remplie, elle revient à l'acheteur. S'il y a un intermédiaire entre eux et que le tonneau se brise, [le dommage] du tonneau brisé revient à l'intermédiaire. [Le vendeur] est obligé de lui laisser écouler trois gouttes. S'il a incliné [la mesure] et le liquide s'est amassé au fond, il appartient au vendeur. Mais le boutiquier n'est pas tenu de laisser écouler trois gouttes. Rabbi Yehouda dit : « il n'est libéré de cette obligation que la veille du Chabbat à l'entrée de la nuit ».



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions